

École Des 2 Rivières
5330 7^e rang, Saint-Lucien, Québec, J0C 1N0
Tél. :819-850-1612
Télécopieur: 819-850-1696

CODE DE VIE
2022-2023



Respect
Engagement
Responsabilité

Code de vie

Notre code de vie se base sur le principe que tout élève doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel de la commission scolaire ainsi qu'envers les pairs. L'élève est donc tenu de respecter les règles de l'école qu'il fréquente.

À notre code de vie s'ajoute les comportements spécifiques attendus (matrice des comportements attendus) des élèves dans les différents lieux de l'école. Naturellement, ces comportements sont en lien avec les règles générales de l'école.

Règles générales de l'école:

Règles	Raisons
Je respecte toute personne en autorité dans l'école et je me conforme à toutes les directives venant de ces personnes. Je dis «monsieur» ou «madame» quand je m'adresse à ces personnes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les adultes sont responsables de mon bien-être et de celui de tous les autres élèves de l'école. C'est leur devoir de me rappeler les consignes pour favoriser un bon fonctionnement. • Pour pratiquer les règles de la bienséance.
Je respecte mes pairs et les adultes en paroles, en gestes et en attitudes (sont interdits: langage et geste grossiers, impolitesse, intimidation, bataille, lancer des objets, indifférence face à l'autre, rejet).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où je me sens bien et en sécurité. • Pour apprendre à s'exprimer de façon correcte dans divers contextes et diverses situations. • Pour encourager les conduites pacifiques. • Pour apprendre les comportements sociaux adéquats (calme, honnêteté, gestion des conflits, etc.). • Pour favoriser un bon climat dans l'école et pour bénéficier des meilleures conditions pour apprendre sans nuire aux autres. • Pour éviter les conflits.
J'utilise le matériel adéquatement et avec sécurité (jeux, objets, matériel éducatif, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu agréable et propre. • Pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres. • Pour que mon matériel soit respecté comme celui des autres. • Pour la prudence et la sécurité.
J'apporte seulement des objets utiles à la vie de l'école (pas de jouets, pas de friandises, etc.), sauf lors d'une permission spéciale d'un adulte de l'école. Identifier le matériel scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour éviter les conflits. • Pour éviter les pertes de temps. • Pour la sécurité. • Pour retrouver facilement son matériel.

Règles	Raisons
J'arrive à l'école habillé(e) convenablement (se référer au code vestimentaire).	<ul style="list-style-type: none"> • Pour vivre dans un milieu où tout le monde se sent respecté. • Pour favoriser les conduites pacifiques.
En tout temps, j'avertis un adulte lorsque je quitte le terrain de l'école (autorisation écrite signée d'un adulte, parent)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour ma sécurité afin que l'on sache où je me trouve.

Code de vie

Conséquences positives

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• On me félicite, on m'encourage.• Lettre ou appel téléphonique à mes parents.• Renforceurs sociaux (ex: félicitations des enseignants, des intervenants, de mes pairs ou de la direction).• Renforcement verbal :<ul style="list-style-type: none">• Affirmation positive: («Je suis contente de ton bon choix!» « Tu peux être fier de toi ! »)• Rétroaction positive: («Tu fais un excellent travail!»)• Encouragement: («Tu es capable!»)• Compliment: («Tu fais de beaux dessins!») | <ul style="list-style-type: none">• Renforcement non-verbal:<ul style="list-style-type: none">• Sourire• Tape sur l'épaule• Clin d'œil• Signe positif («pouce en l'air»)• Renforcement tangible ou matériel :<ul style="list-style-type: none">• Collant, étampe, etc.• Certificat• Escalade des sourires• On m'accorde une responsabilité.• Applaudissement par les autres élèves.• Célébration classe et école. |
|--|--|

Conséquences négatives

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Rédiger une lettre d'excuses.• Réflexion personnelle sur le geste posé.• Reprise du temps perdu (après la classe ou sur une journée pédagogique).• Perte de privilège ou d'une responsabilité.• Geste de réparation à la personne qui a été blessée (verbalement ou physiquement).• Remplacer ou réparer le matériel endommagé ou les dégâts.• Faire des petits travaux communautaires pour l'école.• Repos imposé pour retour au calme.• Confisquer l'objet interdit (pour la journée ou plus longtemps). | <ul style="list-style-type: none">• Pratiquer la prise de rang en silence.• Manger dans un autre groupe ou à l'écart.• Lettre, appel ou rencontre avec mes parents.• Travail supplémentaire à la maison (semaine ou fin de semaine).• Retrait à l'interne (classe jumelle).• Retrait de la récréation (velcro avec l'adulte).• Retrait à la maison avec du travail à compléter.• Rencontre avec la direction.• Plainte aux autorités policières. |
|--|--|

Relation d'aide

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Retour sur mon comportement et recherche de solutions avec moi (avec le psychoéducateur, un enseignant ou un intervenant).• On m'accompagne ou on m'aide si j'accepte d'accomplir un acte réparateur.• On m'assure un suivi.• Contrat de comportement et recherche avec moi de moyens motivateurs, de conséquences agréables et de conséquences négatives.• Feuille de route ou grille d'autoévaluation.• Évaluation des conséquences de mes actes.• Médiation par le psychoéducateur pour régler des conflits qui perdurent avec mes pairs. | <ul style="list-style-type: none">• On modélise le comportement attendu.• Mes pairs m'encouragent par un geste non-verbal pour monter dans l'escalade des sourires.• Un ami me demande calmement d'arrêter.• Un ami accompagnateur pour m'aider.• On me rencontre avec mes parents.• On m'offre de l'aide (service de psychologie, psychoéducation, CIUSSS, DPJ).• On élabore un plan d'intervention pour moi.• On me suggère des trucs pour m'améliorer.• On me fait pratiquer un bon comportement à l'aide de la modélisation. |
|--|--|

Code de vie

CODE VESTIMENTAIRE POUR LES ÉLÈVES

Le code vestimentaire a été élaboré à partir des critères suivants:

- * Assurer la sécurité en tout temps.
- * Éviter la provocation (violence, vulgarité ou sexualité).
- * Donner une apparence propre.

Pantalons / Short / Jupe	
Restrictions:	<ul style="list-style-type: none">• Doit cacher les sous-vêtements et l'anatomie (fesses).• Tous les vêtements (jupes, short, et les pantalons avec des trous) doivent être de longueur suffisante et cacher l'anatomie (fesses et haut des cuisses).
Chandail / blouse / t-shirt / chemise / camisole	
Restrictions:	<ul style="list-style-type: none">• Tissu opaque (sinon, port d'une camisole en-dessous).• On ne doit pas voir la peau entre le vêtement du haut et celui du bas.• Camisole: bretelles larges (elles ne doivent pas être attachées au cou).
Sont interdits:	<ul style="list-style-type: none">• Logos ou dessins à connotation violente ou sexuelle.• Trous, déchirures ou décolleté exagéré ou camisole échancrée.
Chaussures	
Restrictions:	<ul style="list-style-type: none">• Sécuritaires, permettant de courir, s'amuser.• Attachées et sandales avec sangles derrière le talon.
Sont interdits:	<ul style="list-style-type: none">• Chaussures hauts talons• Espadrilles à crampons (soccer), roulettes et tong (<i>gougounes</i>).
Bijoux	
Restrictions:	<ul style="list-style-type: none">• Aucune connotation à la violence ou à la sexualité.• Éviter ce qui est accrochant (ex: grands anneaux aux oreilles, longues chaînes).• Éviter ce qui peut blesser un autre élève ou soi-même (bouts pointus).

Notre système d'émulation à l'école: l'escalade des sourires

L'école Des 2 Rivières reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer activement les comportements appropriés et positifs des élèves. Cette approche favorise et maintient un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. L'escalade des sourires est inspirée du système de soutien au comportement positif (SCP) qui est reconnu comme étant une approche réussie et dont ses fondements reposent sur la recherche. Un continuum d'interventions, d'appui et de conséquences l'accompagne. Nous renforçons les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix.

Afin de favoriser une responsabilisation progressive de l'élève, l'équipe de l'école Des 2 Rivières a mis en œuvre une approche fondée sur un système de renforcement qui développe la motivation intrinsèque. De plus, les attentes comportementales enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours. Vous trouverez à la prochaine page les comportements spécifiques attendus des élèves, dans les différents lieux de l'école.

Voici nos valeurs

Respect

+

Engagement

+

Responsabilité



Matrice des comportements attendus

Grille d'apprentissage		Milieux					
		Classe	Corridors		Toilettes	Espace collaboratif/ Bibliothèque	Aires de repas
			Heures de cours	Entrées et sorties			
Attentes	RESPECT	<ul style="list-style-type: none"> *Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. *J'écoute la personne qui parle. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je circule en marchant. *Je chuchote lorsque je dois communiquer. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je m'occupe de moi-même. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je respecte l'intimité des autres et la mienne. *Je lave mes mains en évitant les éclaboussures. *Je garde mon environnement propre. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je lève la main pour demander de l'aide. *J'adopte le niveau de voix demandé. *J'utilise le matériel adéquatement. 	<ul style="list-style-type: none"> *J'entretiens une conversation à voix basse. * Je garde le silence quand les lumières sont éteintes.
	<p>Je respecte les autres en paroles et en gestes Je respecte les consignes de l'adulte en tout temps.</p>						
	RESPONSABILITE	<ul style="list-style-type: none"> *J'ai le matériel nécessaire et j'en prends soin. *Je m'applique dans mes travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je circule à droite. *Je me rends directement à l'endroit prévu sans perte de temps. * Je prends mon rang habituel. 	<ul style="list-style-type: none"> * Je chuchote lorsque je dois communiquer. *Je circule à droite en marchant. *Je m'assure que mes souliers sont bien attachés. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je tire ma chasse d'eau. * J'utilise la quantité recommandée de savon et de papier. 	<ul style="list-style-type: none"> * Je replace les chaises et le matériel au bon endroit. * Je me concentre sur la tâche demandée. *Je rapporte tout mon matériel en classe. *J'adopte une bonne posture de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> *Je reste assis à ma place pour toute la durée du repas. *Je lève la main pour faire une demande.
	<p>Je prends soin de mon environnement</p>						
ENGAGEMENT En tout temps et en tout lieu	<p>J'ai une attitude positive et je donne le meilleur de moi-même.</p>						
		<ul style="list-style-type: none"> * J'ai un langage approprié et j'évite les commentaires inutiles. * Je coopère et participe activement. * Je suis ponctuel. * Je persévère. * Je dis Monsieur / Madame. * Je porte ma casquette et mon capuchon seulement à l'extérieur. 					

Grille d'apprentissage		Milieux				
		Cour d'école	Centre communautaire		Service de garde	Autobus
			Éducation physique	Vestiaire		
Attentes	<u>RESPECT</u>	*Je joue au jeu en respectant les règles.	*J'ai un bon esprit sportif.	*Je respecte l'espace et les effets personnels des autres. * Je chuchote lorsque je dois communiquer. *Je place mes chaussures/bottes talons au mur.	* Je garde le silence quand les lumières sont éteintes. * J'adopte le niveau de voix demandé.	*Je fais attention aux autres près de moi.
	<p>Je respecte les autres en paroles et en gestes</p> <p>Je respecte les consignes de l'adulte en tout temps.</p>					
	<u>RESPONSABILITE</u>	* Je trouve une solution pacifique à mon conflit. *Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je vais prendre mon rang. *Je m'assure de rapporter le matériel de jeu. *Je prends mon rang habituel en silence et à l'endroit prévu.	*J'utilise et je range le matériel de façon adéquate. * Je porte des vêtements appropriés et je m'assure que mes souliers sont bien attachés.	* Je m'habille et je me déshabille devant mon crochet.	*Je range le matériel aux bons endroits. * J'avise l'éducatrice avant mes déplacements. * Je donne ma présence à mon arrivée. * J'apporte tous mes effets. (ex. : au dîner, j'apporte mes chaussures.)	*J'apporte tous mes effets. * Je quitte lorsque je suis prêt. *Je me rends à l'endroit désigné dès le son de la cloche. (service de garde, autobus ou maison).

Intervention en lien avec un manquement au code de vie

Pour uniformiser les interventions disciplinaires au sein de toute l'école, nous utilisons une échelle des choix et une charte d'intensité des comportements.

L'échelle des choix sert de rappel pour les élèves. Elle est affichée dans tous les locaux de l'école. Elle permet aux intervenants d'agir de façon préventive et de toujours rappeler aux élèves qu'ils sont responsables de leurs actions. Elle démontre la constance et la cohérence et incite les élèves à se reprendre rapidement (voir l'échelle des choix annexe I).

En parallèle, pour nous aider à intervenir équitablement en lien avec chacune des situations, nous avons aussi élaboré en équipe une classification des comportements nuisent ou qui blessent. Cette classification est consignée dans la charte d'intensité des comportements. Cette charte nous permet premièrement d'identifier la bonne personne pour l'intervention (technicienne en éducation spécialisée, enseignante, direction, psychoéducation, etc.) et deuxièmement de moduler nos interventions en fonction de l'intensité de gestes commis par l'élève.

La charte d'intensité des comportements que nous vous présentons à l'annexe II n'est pas exhaustive, mais vise une définition commune des comportements problématiques à l'école. Dans celle-ci vous allez trouver les comportements nuisibles et voir les conséquences logiques attribuées à chacune des colonnes d'intensité. Au besoin, nous allons communiquer afin de collaborer.

ANNEXE I
AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE
Échelle des choix



ANNEXE II

AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Charte d'intensité

Intensité 1 Environnement personnel	Intensité 2 Environnement de la salle de classe	Intensité 3 Environnement en général	Intensité 4 Environnement sécuritaire
Comportements qui nuisent personnellement à l'élève	Comportements qui nuisent à l'apprentissage et à la liberté des autres	Comportements qui nuisent à l'ordre en général	Comportements qui blessent ou illégaux
<ul style="list-style-type: none"> • n'a pas son matériel • brise son matériel scolaire • n'est pas assis à sa place • se plaint / argumente • boude • triche • utilise un langage inapproprié • joue avec des objets inappropriés • ne complète pas ses travaux ou ses devoirs • dessine • regarde dehors • n'est pas en position de travail • refuse de faire les tâches demandées • refuse de coopérer, de collaborer • n'a pas la tenue vestimentaire requise • retards (matin, cloche, se mettre au travail) • mentir • mange de la nourriture non permise (gomme, bonbon, etc.) • apporte des objets de la maison sans permission • Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 2. 	<ul style="list-style-type: none"> • parle à des moments inappropriés • répond impoliment à l'adulte • brise le matériel scolaire ou celui d'un autre élève • ment, nie la réalité • lance des objets • fait des bruits inappropriés • encourage les mauvais comportements • se tiraille • blasphème • provoque • se lève debout sur les meubles • se déplace sans autorisation • ignore constamment les consignes • exclut les autres • quitte la classe sans permission • émet des commentaires racistes, sexistes ou autres (dénigrants, inutiles...) • court dans le corridor, la classe • crie, parle fort • ne respecte pas l'intimité des autres • impose ses idées • touche les autres inutilement • fait des gestes inappropriés (doigt d'honneur, grimace, etc.) • Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 3. 	<ul style="list-style-type: none"> • répond avec une extrême impolitesse à l'adulte • lance des objets dangereux • provoque les autres (se moque des autres) • ment de façon répétitive • fait des crises de colère • pousse les autres dangereusement • insulte • crie envers le personnel • crache sur les autres • harcèle • humilie • intimide (gestes, paroles, attitude) • fait des graffitis • participe à des jeux agressifs • bouscule, pousse, fait trébucher • fugue • cache ou dissimule les objets des autres • frappe un élève sans le blesser • comportement sexuel inappropriés • apporte de la maison des objets à risque • Si ces comportements perdurent, ils peuvent devenir des comportements d'intensité 4. 	<ul style="list-style-type: none"> • utilise cellulaire, IPOD, ordinateur à des fins illégales • fait toute action qui blesse physiquement (mord, pousse, donne des coups de pied ou de poing, etc.) • lance des objets pour atteindre des pairs ou blesser. • vole ou brise la propriété d'autrui • se bagarre • est en possession de drogues ou d'alcool • est en possession d'armes • lance un meuble • menace de blesser ou d'endommager • menaces de mort ou de voies de fait

INTENSITÉ 1	INTENSITÉ 2	INTENSITÉ 3	INTENSITÉ 4
<p>Les conséquences logiques possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de réflexion en dehors de la classe, durant le cours • Reprise de temps (lors des récréations, ordinateur, période de jeux libres, midi, etc.) • Geste réparateur • Technique du velcro (marcher à côté de l'adulte) 	<p>Les conséquences logiques possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps de réflexion en dehors de la classe durant le cours ou pendant la récré/ midi • Fiche de réflexion • Appel aux parents • Geste réparateur • Contrat de modification du comportement (informer le parent). • Perte de temps libre pour reprendre un travail • Saisie du bien • Reprise du travail à un moment opportun. • Retrait dans la classe • Temps perdu-temps repris • Perte d'une responsabilité • Retrait momentané de l'activité • Technique du velcro (marcher à côté de l'adulte) • Retrait classe-jumelle 	<p>Les conséquences logiques possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel aux parents • Information donnée à la direction (écrite) • Rencontre avec la direction, le parent, l'élève, professionnel non enseignant • Suspension à l'interne, retrait de sa salle de classe (avec travail supervisé avec l'intervenant désigné : TES, Psychoéducateur) • Contrat de modification du comportement (informer le parent). • Travaux communautaires, • Geste réparateur • Réflexion écrite • Si les comportements perdurent et arrivent à plusieurs reprises une suspension à l'externe pourrait être envisagée. 	<p>Les conséquences logiques possibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la direction, le parent, l'élève, professionnel non enseignant • Contrat de modification du comportement (informer le parent). • Travaux communautaires • Suspension à l'interne ou à l'externe • Geste réparateur

ANNEXE III
AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE
École Des 2 Rivières

Veillez noter qu'il s'agit d'un ajout ou de précision en regard de la loi sur l'intimidation et la violence. Le code de vie approuvé par le conseil d'établissement s'applique également. L'ajout de l'annexe a été approuvé le 7 avril 2021(Résolution CÉ012-2021.33)

Définition de l'intimidation selon l'article 13 de la LIP :

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Caractéristiques de l'intimidation :

- 1) Caractère répétitif de l'acte
- 2) Rapport de force inégale
- 3) Sentiment de détresse de la victime

Définition adaptée aux élèves selon Chantal Boutet et Richard Robillard :

- L'intimidation, c'est quand tu te moques d'une personne, que tu lui donnes des surnoms, que tu l'humilies, que tu l'exclus, que tu la menaces avec l'intention de lui faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore que tu la frappes.

Définition de la violence selon l'article 13 de la LIP :

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Caractéristiques de la violence :

- 1) Caractère délibéré ou intentionnel de l'acte
- 2) Sentiment de détresse de la victime

Sanctions disciplinaires pour tout geste d'intimidation ou de violence :

- Les sanctions disciplinaires, comme exemples : mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.
- Le directeur de l'école peut suspendre un élève pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence. Des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion devront être envisagées.
- Le directeur de l'école avise les parents, qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite au centre de services scolaire, en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du centre de services scolaire. Dans ce cas, le centre de services scolaire peut, à la demande d'un

- directeur d'école, pour une cause juste et suffisante et après avoir donné à l'élève et à ses parents l'occasion d'être entendus, inscrire un élève dans une autre école ou l'expulser de ses écoles; dans ce dernier cas, elle le signale au directeur de la protection de la jeunesse. Le centre de services scolaire doit statuer avec diligence sur la demande du directeur de l'école, au plus tard dans un délai de 10 jours.
- Comme parent, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

USAGE ABUSIF DES SITES SOCIAUX – RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

Ce rappel concerne le droit, pour les élèves, de placer sur des sites sociaux (Facebook, Twitter, etc.) les photos ou images filmées d'autres élèves ou d'employés de l'école (ou du centre de services scolaire en général) parfois assorties de commentaires plus ou moins élogieux sur ces derniers.

IMPORTANT À RETENIR :

- Selon le *Code civil du Québec* et la *Charte des droits et libertés de la personne*, le droit à la vie privée et le droit à l'image sont reconnus. Dans un lieu privé (et l'école en est un), **IL EST ILLÉGAL** de capter ou d'utiliser l'image ou la voix d'une personne sans son consentement.
- Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire.
- Il est, de plus, défendu de tenir en général, incluant sur des sites sociaux électroniques (tel que Facebook), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire.
- En cas de non-respect des règles de vie susmentionnées, les étapes de comportement prévues aux présentes règles seront mises en œuvre.



RÈGLES DE CONDUITE EN VÉHICULE SCOLAIRE - PRIMAIRE



1- À l'arrêt :

- Je me rends au point d'arrêt 10 minutes avant l'heure déterminée par le service du transport scolaire.
- Je me rends seulement au lieu d'embarquement qui m'est désigné.
- Je suis convenablement vêtu par température froide ou pluvieuse.
- S'il n'y a pas de trottoir, je marche du côté gauche de la rue, face à la circulation et sur l'accotement.
- J'attends le véhicule scolaire en bordure de la rue, je respecte les propriétés privées et je ne bouscule pas les autres.
- En lançant des boules de neige ou tout autre objet, je menace la sécurité des autres élèves.
- Je retourne à la maison si le véhicule scolaire est très en retard (30 minutes).

2- À l'embarquement :

- Je ne cours jamais à la rencontre du véhicule scolaire.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur.
- Je n'oublie pas de regarder à gauche et à droite et j'attends le signal du conducteur pour traverser la rue.
- J'attends que le véhicule scolaire soit complètement arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- Je ne bouscule pas les autres et je laisse d'abord monter les plus jeunes et je les aide au besoin.
- Je prends garde lorsque je monte dans le véhicule scolaire, surtout l'hiver.
- Je me rends immédiatement à mon siège.

3- Durant le trajet :

- J'écoute et je respecte les consignes ou directives du conducteur, sans argumenter.
- Je demeure assis et je reste à ma place.
- Je garde l'allée du véhicule scolaire libre.
- J'ouvre les fenêtres après avoir obtenu l'autorisation du conducteur.
- Je m'abstiens de lancer des objets dans ou hors du véhicule scolaire.
- Je garde la tête, les bras et les mains dans le véhicule scolaire.
- Je m'abstiens de manger, boire ou fumer.
- Je parle à voix basse, sans sacres, menaces ou insultes.
- Je suis respectueux avec les autres passagers, je m'abstiens de pousser, de me tirer ou de me battre.
- J'évite de causer des dommages au véhicule scolaire et je le garde propre.
- Je m'adresse au conducteur seulement en cas d'urgence, pour ne pas le déranger ou le distraire.
- En cas de panne ou d'accident, je suis les instructions du conducteur pour ne pas aggraver la situation.

4- Au débarquement :

- Je me lève seulement lorsque le véhicule est complètement arrêté.
- Je descends uniquement au lieu de débarquement qui m'est désigné et/ou seulement à mon école d'appartenance.
- Je descends sans bousculer les autres.
- Je m'éloigne suffisamment du véhicule scolaire pour être bien vu du conducteur (je compte 10 grands pas de géant).
- J'attends le signal du conducteur avant de passer devant le véhicule scolaire, je ne passe jamais derrière le véhicule scolaire.
- Je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

5- Équipements dans le véhicule scolaire :

- en vertu de l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main. Seuls les bagages à main pouvant être portés sur les genoux, ne dépassant pas le dossier de la banquette devant l'élève, ne prenant pas la place d'un autre élève, seront acceptés dans les véhicules scolaires;
- un maximum de 2 bagages à main est permis : sont considérés comme bagages à main : sac d'écolier, sac à dos, boîte de goûter, étui de petit instrument de musique comme un violon ou une flûte;
- tout équipement autorisé doit être transporté dans un sac fermé, sécuritaire et de la dimension d'un bagage à main;
- les objets qui ne répondent pas aux conditions mentionnées précédemment ne seront pas autorisés : planches à roulettes, trottinettes, bâtons de hockey, bâtons de baseball, planches à neige, guitares ou tout autre gros instrument de musique;
- aucun objet ne doit être placé dans le véhicule scolaire de façon à restreindre le passage d'accès à la porte de secours, l'allée centrale doit toujours rester libre;
- les animaux ne sont pas autorisés, sauf les animaux aidants qui voyagent avec un élève ayant un handicap;
- le conducteur peut refuser dans son véhicule tout article, objet ou équipement qu'il juge de nature à mettre en danger la sécurité des élèves ou non conforme au Code de la sécurité routière;
- les soutes à bagages ne peuvent être utilisées lors du transport quotidien.

6- Mesures disciplinaires :

- Si je n'observe pas ces règles de conduite, le conducteur fera un rapport disciplinaire. Le centre de services scolaire avisera mes parents et la direction de l'école de mon comportement, et ceci pourra entraîner une suspension plus ou moins longue du transport scolaire.

Veillez signer la présente feuille



ACCEPTATION DU CODE DE VIE 2022-2023

En tant qu'élève, je m'engage à respecter le code de vie de l'école et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, les règles de vie de la classe et d'assumer mes responsabilités d'élève. (SI VOUS AVEZ PLUS D'UN ENFANT, À COMPLÉTER SUR LA MÊME FEUILLE SVP.)

Signature de l'élève

Groupe

En tant qu'autorité parentale, je m'engage à dénoncer tout acte d'intimidation ou de violence vécu ou subi par mon enfant et j'appuie toutes sanctions disciplinaires associés tels que stipulées dans le code de vie et l'annexe au code de vie de l'école.

Signature d'un représentant de l'autorité parentale

Date

À retourner à l'école dès demain